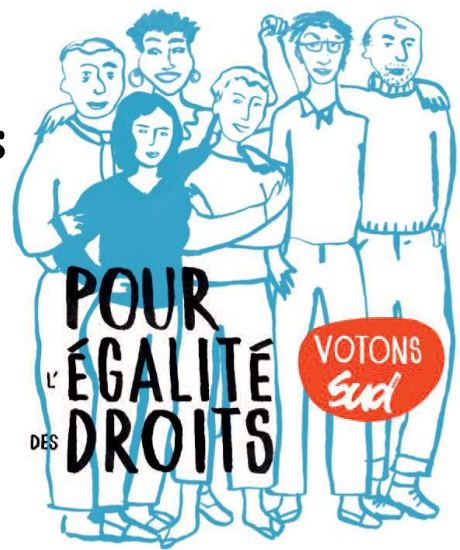


Avec SUD, nous ne l'oublions pas : les réelles avancées, les salariés les ont obtenues par leurs luttes !

A COMMENCER PAR LE « 13^E MOIS » !

En 2004-2005, une lutte de plusieurs semaines dans l'ancienne TP France (Lyon, Ile de France, Rennes) soutenue par SUD et CGT, a permis d'arracher l'accord NAO 2005, instituant cette prime annuelle de 13^{ème} mois. Dans la filiale régionale Midi-Aquitaine, la lutte a permis d'obtenir des primes annuelles équivalentes après 48 mois. À TP-Nord, Infomobile, TPH-ST, à l'heure de la fusion du 1^{er} janvier 2009, la cause du « 13^{ème} mois » avait déjà bien avancé.



à Teleperformance France, le 2 Novembre 2015

Avec la fusion, tous les accords avaient été dénoncés, tous nos acquis l'ont été aussi... puis certains rayés d'un trait de plume. Dans un contexte de Plan Social et de gel des salaires, il n'était pas « juste » question de « signatures », mais de rapport de force. L'extension « à tous » de cette « prime 13^{ème} mois » n'aurait pas eu lieu sans la lutte. SUD toujours en première ligne, lors des négociations, dans les mobilisations, fait un travail de fond qui vaut bien plus qu'un petit 'coup de stylo'. Les conditions d'application du « 13^e mois » restent discriminatoires, 3 ans d'ancienneté pour espérer l'avoir en entier, c'est injuste ! Nous le voulons sans conditions !

Dans sa grande bonté, la CFTC de Teleperformance (« Confédération Française des Travailleurs Chrétiens »), après avoir flingué la CFDT dès septembre (la fameuse « guerre de Belfort »), a décidé, en novembre, de tenter de « se payer SUD ».

Sur le thème, « t'as signé... t'as pas signé ?! »

Leur refrain : « SUD n'a pas signé »...

Et tout cela, sans aucune critique de la politique de la Direction.

Qui défendent-ils ? Quel est leur bilan ?

PARFOIS, C'EST UN PUR MENSONGE !

Ainsi, l'augmentation de la dotation pour les Activités Socio-Culturelles C.E. de 0,5% à 0,65%...

SUD a signé les accords de **janvier 2012** sur la structuration et les moyens des Instances Représentatives du Personnel (IRP)

Parfois c'est PIRE : ils vous induisent en erreur, avec la vieille **légende du « stylo magique »** : tout ce que leur DSC a pu signer, ils n'ont qu'à dire « c'est grâce à moi »... Comme si ces victoires étaient les leurs... **Ils vous mentent ici aussi :**

Le syndicalisme, ce ne sont pas quelques « représentants » reconduits au pouvoir par l'onction des urnes tous les 4 ans...

Le syndicalisme, ce sont des luttes sociales, des militants engagés au quotidien pour défendre tous les salariés, pour construire et faire gagner ensemble nos revendications.

Dialoguer, Informer, revendiquer, mobiliser, négocier : pour **SUD**, telles sont nos missions !

Les victoires, ce sont les salariés qui les écrivent ...

POUR NE PAS VOUS TROMPER...

ni vous faire tromper : **votez SUD jeudi prochain !**

Avant toute signature, SUD consulte les salariés : SUD n'a donc pas signé l'accord « Classification », nous avons même attaqué les signataires (Direction, CFDT, CFTC et CFE CGC) en Justice car il contenait une clause discriminatoire : un groupe entier de salariés exclu de toute évolution. Les Techniciens ont fait des grèves pendant plusieurs années, seule cette ténacité collective de tous a permis de rouvrir le dossier, de mener à bien des négociations, puis désigner l'accord « Ex-TechCity ».

SUD l'a signé, le 31 décembre 2013, mais seulement après consultation des salariés. Car ce sont les salarié-es qui l'ont gagné par leur lutte !

SUD a signé les accords « Frais de Santé / Mutuelle » et ses avenants en vous consultant à chaque fois. Le régime est revenu à l'équilibre sur l'exercice en cours.

SUD n'a pas signé l'accord « Rémunération » car la grille de salaire était si minimaliste qu'elle a été rattrapée illico par le SMIC, revalorisé lui avec l'inflation.

Avantages Acquis / Travail Egal – Salaire Egal : Avec **SUD**, les salarié-es doivent maintenant aller aux prud'hommes pour retrouver leurs vrais droits, bafoués par ces accords.

ILS VOUS TRAHISSENT, ET SUD CORRIGE ENSUITE LES INJUSTICES AVEC VOUS !!!

ET ON DEVRAIT LEUR FAIRE CONFIANCE ?

L'ENJEU DE LA REPRÉSENTATIVITÉ : un seul tour ! jeudi 5 novembre !

Le premier tour de ces **élections au Comité Entreprise** servira de base pour établir le **seuil de représentativité** de chaque syndicat. A partir de 10%, un syndicat est considéré légalement comme "représentatif", peut négocier ou signer des accords d'entreprise. **Vous déciderez par votre vote quelles signatures** pourront **rendre les accords applicables** (à 30%) ou permettront de **s'y opposer** (à 50%).

Dans les prochains mois, des négociations porteront sur des **thèmes importants** les Risques Psycho Sociaux, l'Égalité professionnelle Homme/Femme, les rémunérations variables ou non, etc.

La représentativité compte d'autant plus, que le Gouvernement veut - de concert avec le Patronat - « assouplir » la vie des entreprises et redonner force au mytique « dialogue social ».

Ainsi, le **11 janvier 2013**, certains syndicats ont signé un **accord national interprofessionnel (ANI)** sur « la compétitivité et la sécurisation de l'emploi ». Les organisations patronales (MEDEF, UPA, CGPME) et **trois syndicats (CFE-CGC, CFDT, CFTC - encore eux !)** se sont entendus pour accorder de **nouveaux outils de flexibilité** aux entreprises, raccourcir les délais des licenciements économiques, minorer le contre pouvoir des Instances Représentatives du Personnel, **acter beaucoup de reculs en matière d'acquis**, comme ils le font déjà souvent à Teleperformance.

Cet accord ANI, soutenu par l'**UNSA**, permet par exemple - par un **accord « compétitivité-emploi »**, d'« adapter » votre salaire et votre temps de travail à la pression économique. Si un tel accord est majoritaire, à 50%, il peut prévoir : l'augmentation du temps de travail à salaire inchangé, le maintien du temps de travail et une baisse de salaire, ou une baisse du temps de travail et du salaire. Merci qui ?

La représentativité compte d'autant plus, que **se profile la réforme sur le Code du travail**, fin 2015/début 2016, qui pourrait permettre - dans la même logique - à des accords 'majoritaires' de déroger aux mesures les plus protectrices du Code du Travail, en matière de rémunération, de contrat de travail, etc....

Après les élections de **septembre 2012 (SUD 27,5%, CFTC 22%, CGT 18%, CFDT 16%) impossible à TP d'envisager** des accords si régressifs. **Demain, le meilleur rempart pour vos droits, ce sera toujours SUD !**

Les combats de SUD, depuis plus de 10 ans chez Teleperformance, ont imposé la voix des salariés et de leurs représentants comme **un contre-pouvoir indispensable** face à la pression de nos directions.

Pendant les plans sociaux de 2009 à 2011, seul **SUD** est resté jusqu'au bout aux côtés des salariés, mobilisés en collectifs. Dès 2003, luttant pour leurs **rémunérations**, le **maintien de leur emploi** malgré les délocalisations, pour leurs **conditions de travail**, les salariés, avec **SUD**, ont commencé à gagner du terrain.

Pendant cette mandature 2012-2015, grâce à vos grèves, nous avons obtenu l'ouverture de négociations nationales et locales, exigeant d'avoir tout le monde autour de la table.

Les réelles avancées, les salarié-es les ont obtenues par leurs luttes avec SUD, ne l'oublions jamais !

Planification, Primes, Pressions : l'Agenda 2015, c'est vous qui vous l'avez fixé, par vos mobilisations !

Et voilà qu'aujourd'hui, les mêmes reviennent encore solliciter vos suffrages, espérant que vous oublierez qu'ils ont signé des accords pour aider Teleperformance, **sans vous consulter et quitte à vous trahir.**

Ces mêmes syndicats (**CFE-CGC, CFDT, CFTC, UNSA**) ont facilité tant de reculs avec le MEDEF !!

Pour s'éviter bien des mauvaises surprises, optez pour SUD, qui construit démocratiquement des propositions, vous consulte avant de signer ou pas, sait porter avec vous des revendications jusqu'à satisfaction, par le dialogue, l'information, la mobilisation.

Vous pouvez nous faire confiance pour agir avec vous, pour demain !

LE 5 NOVEMBRE, UN SEUL VOTE!!!
POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS

